

ANNE SAUVAYRE (Fors-Recherche sociale) CATHERINE PILON (CGET)

# Devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS): diversité des trajectoires de 1977 à nos jours<sup>1</sup>

## 103 quartiers inscrits dans une procédure fondatrice de la politique de la ville

Lancée en 1977, la procédure HVS est une réponse à la dégradation physique des quartiers d'habitat social, à leur paupérisation et aux difficultés d'intégration de ces quartiers à leur environnement. Déjà, pour ses concepteurs, la multiplicité des problèmes nécessite d'aller au-delà d'une intervention sur le bâti, pour construire une « politique globale d'intervention », territorialisée, en lien avec l'ensemble des acteurs (municipalités, bailleurs, services de l'État, associations, habitants). La procédure HVS permet d'engager une politique d'animation sociale, tout en s'appuyant sur une concertation locale.

Les 103 quartiers recensés comme HVS se répartissent entre toutes les ex-régions métropolitaines (à l'exception de la Corse et du Limousin) et 50 départe-

ments; plus d'un quart est situé en Île-de-France. La diversité des sites est grande, mais des traits communs se dégagent: plutôt de grands quartiers (51 % ont plus de 1000 logements et 15 accueillent entre 20 et 80 % des habitants de la ville). Plus de 90 % ont été construits après 1950, avec une dégradation rapide des parties communes, un manque d'isolation thermique et phonique, une faiblesse des équipements et de l'aménagement des espaces collectifs, un enclavement, etc.

Sur le terrain social, les constats sont ceux d'une paupérisation rapide avec le départ des premiers locataires, d'une vie de quartier à animer et de la nécessité de construire une offre éducative et une politique jeunesse.

## Des quartiers profondément transformés conservant, majoritairement une vocation d'accueil des populations les plus fragiles

Les évolutions des périmètres empêchent un suivi d'indicateurs sur une longue période mais l'étude a permis de dégager cinq « trajectoires-types »:

**1. Des quartiers sortis de la politique de la ville** (15 % des sites). Les principales causes de sortie se partagent entre la démolition (dès les années 80 ou 90) et l'amélioration des indicateurs de revenus.

**2. Des sites qui n'ont jamais été au cœur de la politique de la ville** (15 % des sites): petits quartiers dans des villes moyennes, dont les indicateurs socio-économiques restent supérieurs à ceux de la moyenne des sites.

**3. De grands quartiers d'habitat social qui contiennent de cumuler les difficultés sociales** (20 % des sites): ils mobilisent les géographies prioritaires (Réseau d'éducation prioritaire renforcé Rep +, Zones de sécurité prioritaires ZSP) et sont marqués par un « décrochage » par rapport à leur environnement. Il s'agit plutôt de très grands quartiers, dans des grandes villes avec un taux de pauvreté nettement

supérieur et davantage de familles nombreuses.

**4. Des quartiers qui affichent aujourd'hui des signes d'attractivité** (20 % des sites): attractivité du patrimoine social (pas de vacance, retour d'anciens locataires, arrivée de nouveaux profils...) et bonne commercialisation des nouveaux programmes.

**5. Des quartiers caractérisés par une précarité sociale et économique forte, avec un « décrochage » par rapport à leur environnement** (30 % des sites) mais qui ne relèvent plus de l'ensemble des géographies prioritaires (Rep +, ZSP), leur taille est plus petite et leur rénovation urbaine plus avancée.

Les évolutions différenciées des quartiers sont difficiles à objectiver, du fait de l'hétérogénéité du suivi de l'évolution des quartiers prioritaires et de la quasi-absence de suivi des trajectoires des populations, en plus des évolutions successives des périmètres des quartiers et la relative perte de mémoire, sur le terrain, des actions conduites sur le volet « développement social ».

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée « Le devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS): Diversité des trajectoires de 1977 à nos jours », *En bref*, CGET, octobre 2018.



CHRISTINE FAUVELLE-AYMAR (Université de Tours [IRJI]) et ABEL FRANÇOIS (LEM)

## Élection présidentielle de 2017 : une participation de moindre ampleur dans les quartiers prioritaires<sup>1</sup>

L'étude de la participation électorale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) implique de croiser l'information, obtenue auprès des mairies, sur les emprises spatiales des quartiers avec celle des bureaux de vote<sup>2</sup>. Cela permet de calculer la part de

la superficie de la zone de compétence de chaque bureau de vote située en quartiers prioritaires. Du fait des retours manquants ou inexploitable, l'échantillon d'étude comprend au final 1135 QPV sur 1514 (soit 75 %), situés dans 651 communes.

### Des niveaux de participation plus faibles dans les quartiers prioritaires

La participation dans les QPV au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 s'établit à 67,8 %. Elle diminue au second tour pour atteindre 65,3 %. La participation en QPV est plus faible comparativement aux bureaux de vote des communes qui ne sont pas en politique de la ville (75,4 % au premier tour, 71,9 % au second tour). Le taux de participation le plus faible enregistré dans un QPV est de 26,6 % au premier tour et de 33,6 % au second tour. Les plus forts taux de participation dans un QPV sont de 87,3 % et 82,3 % au second tour.

En moyenne, le taux de participation en QPV est inférieur de 10 % à celui des autres bureaux de vote de leur commune et varie de -50% à +60%. Le niveau de participation est calculé par commune, au prorata

de la zone de chaque bureau de vote compris en QPV pour les QPV, et pour les bureaux de vote des communes en politique de la ville dont la zone de compétence ne se situe pas du tout en QPV pour le «hors QPV» (tableau 1).

Par ailleurs, dans plus de 90 % des QPV, les électeurs se sont moins mobilisés que ceux habitant hors QPV. À l'inverse, dans 6 % des QPV au premier tour et dans 7 % au second tour, la mobilisation électorale est plus importante que dans le reste de leur commune.

La comparaison avec 2012<sup>3</sup> montre que la participation baisse entre les deux élections : de 72,4 % à 67,8 % pour le premier tour et de 73,6 % à 65,3 % pour le second.

### Une disparité géographique importante

Il y a une diversité géographique importante puisque les écarts entre les quartiers prioritaires et les communes ne sont pas homogènes au niveau des départements ou régions (carte 1). La situation dans les Dom est plutôt singulière. Les taux de participation en QPV et dans les communes y sont significativement plus bas qu'en métropole, mais les écarts entre les deux espaces sont beaucoup plus faibles qu'en métropole. Lorsque l'on croise les rapports de participation des QPV par rapport à leur commune selon la typologie des quartiers prioritaires<sup>4</sup>, plusieurs éléments se dégagent. En termes de cadre de vie, le rapport

moyen est plus élevé pour les «centres anciens» et il est le plus bas en moyenne pour les quartiers périphériques de petites adresses. Concernant la typologie sur la cohésion sociale, c'est pour la classe des quartiers intégrés dans un environnement mixte que la moyenne est la plus forte et pour les grands quartiers défavorisés qu'elle est la plus faible.

Pour autant, les facteurs explicatifs de la participation<sup>5</sup> (caractéristiques socio-économiques des habitants) sont identiques dans les deux types de territoire (Zus et hors Zus), la moindre participation dans les Zus étant liée à des facteurs plus dégradés.

1. Cette étude fera l'objet d'une publication *En détail ONPV* au deuxième trimestre 2019.

2. Cette étude a nécessité au préalable de collecter auprès des mairies une information dispersée concernant l'emprise spatiale des bureaux de vote. Ces données permettent de mesurer la mobilisation électorale dans les QPV et de la comparer à celle enregistrée dans les communes d'appartenance des QPV.

3. L'échantillon d'étude est de 922 QPV, soit 213 de moins qu'en 2012, du fait d'un manque de données sur les bureaux de vote en 2012. De ce fait, les ratios d'écart de participation en QPV et hors QPV sont difficilement comparables entre ces 2 élections.

4. Cf. SALA Marie, «Typologies des quartiers prioritaires dans leur environnement». In *Rapport annuel 2016*, ONPV, Avril 2017

5. Fauvelle-Aymar C., François A. et Vornetti P. (2008), «Les comportements électoraux dans les ZUS françaises aux élections municipales de 2008» – Note de Synthèse, Rapport pour le SIG-Villes, Ministère de la Ville

Tableau 1

Taux de participation\* en QPV et hors QPV lors de l'élection présidentielle de 2017

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>nd</sup> tour
<b>QPV</b>		
Moyenne	67,8	65,4
Minimum	26,6	33,7
Maximum	87,4	82,9
<b>Commune (hors QPV)</b>		
Moyenne	75,4	71,9
Minimum	21,4	31,9
Maximum	85,9	82,5
<b>Rapport QP/Commune</b>		
Moyenne	0,9	0,9
Minimum	0,5	0,6
Maximum	1,6	1,3

\* Le taux de participation est le nombre d'exprimés rapporté au nombre d'inscrits. Le taux dans le QPV est le taux dans la zone de compétence de chaque bureau de vote située en QPV (au prorata de leur surface située en QPV); le taux dans la commune est le taux enregistré dans les bureaux de vote dont la zone de compétence est située entièrement hors QPV.

Source : étude portant sur la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des QPV.

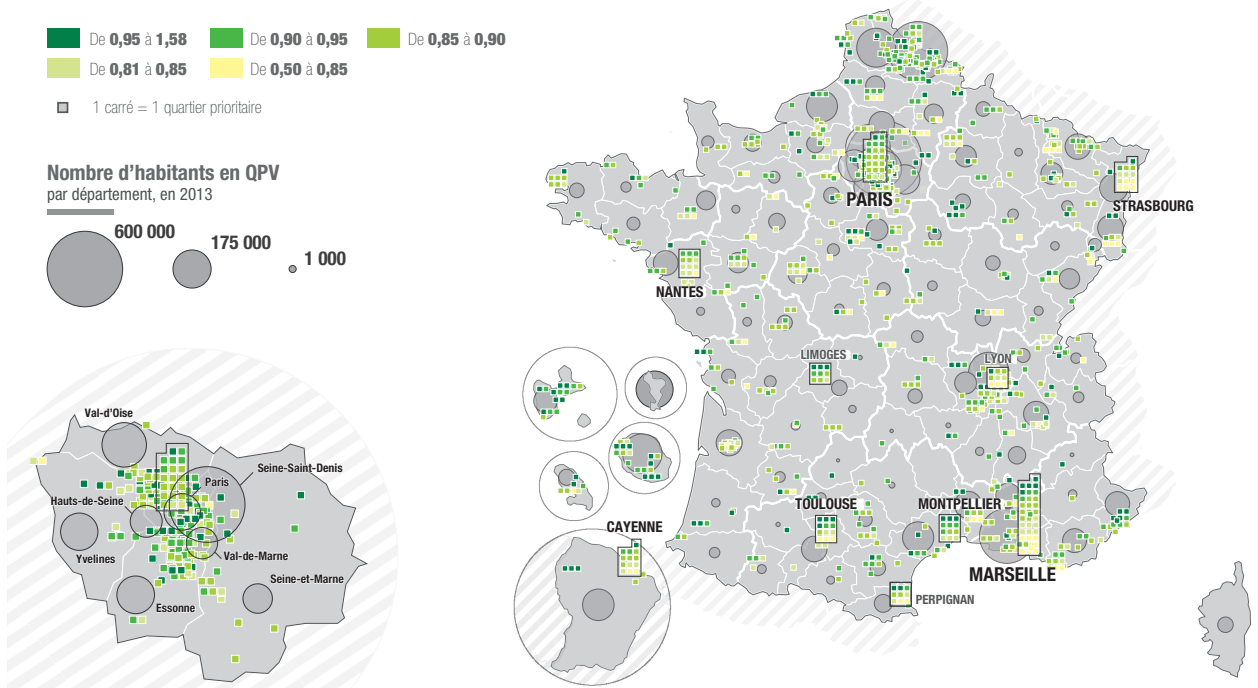
Champs : 1154 quartiers prioritaires des communes répondantes.

Traitement : Christine Fauvelle-Aymar, Université de Tours (IRJI) et Abel François, Université de Lille (LEM).

Note de lecture : au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, le taux moyen de participation en QPV s'élève à 67,8 %, contre 75,4 % dans ces communes, hors QPV.

Carte 1

Rapport entre le taux de participation en quartier prioritaire et le taux de participation dans la commune



Source : étude portant sur la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des QPV.

Champs : 1154 quartiers prioritaires des communes répondantes.

Traitement : Christine Fauvelle-Aymar, Université de Tours (IRJI) et Abel François, Université de Lille (LEM), cellule cartographie du CGET

Note de lecture : le rapport entre le taux de participation du quartier prioritaire «La Fontaine des Eaux» et celui du reste de sa commune de rattachement, Dinan, s'élève à 0,93, soit une participation 7 % inférieure dans le QPV.

Les départements de Haute Corse, Corse du Sud, Mayenne, Vendée et Mayotte ont des quartiers prioritaires mais ne sont pas représentés sur la carte du fait des retours de collecte manquants ou inexploitable.

NOÉMIE OSWALT (CGET – ONPV)

## Revenus et pauvreté: un taux de pauvreté trois fois plus élevé au sein des quartiers prioritaires métropolitains

La pauvreté monétaire en France se situe parmi les plus basses au sein de l'Union européenne (UE-28)<sup>1</sup>. Toutefois, cette situation est nationale et masque des disparités importantes entre territoires.

Les habitants des QPV<sup>1</sup> de métropole sont davantage touchés par la pauvreté que ceux résidant en dehors de ces quartiers<sup>2</sup>. La part des personnes sous le seuil de pauvreté, lorsque celui-ci est fixé à

60 % du niveau de vie médian<sup>3</sup> (soit 1015 € mensuels en 2015), s'élève à 44,0 % en QPV, un taux trois fois plus élevé qu'en France métropolitaine (14,9 %). Au sein des départements de la Martinique et de la Réunion, le taux de pauvreté est 2,5 fois plus important que dans l'hexagone<sup>4</sup> (37,6 %) et il est encore plus marqué en quartiers prioritaires où plus de la moitié des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (55,7 %).

### Les bénéficiaires de minima sociaux sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires métropolitains, plus particulièrement chez les jeunes<sup>5</sup>

Les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont, en conséquence, surreprésentées dans les quartiers prioritaires. Ainsi, en 2017, 27,7 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie habitant en QPV disposent de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), contre 10,6 % au sein des unités urbaines englobantes. La part de bénéficiaires de la CMU-C décroît avec l'âge, passant, en QPV, de 43,0 % pour les moins de 18 ans à 1,8 % pour les plus de 75 ans (**graphique 1**). Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de 18-59 ans<sup>6</sup>, aussi bien dans les quartiers prioritaires que dans les unités urbaines englobantes ou qu'en France métropolitaine. Au 31 décembre 2017, en France métropolitaine, les prestations légales des caisses d'allocations familiales (Caf) couvrent trois quarts (74,2 %) de la population

résidant dans les QPV alors que, comparativement, elles ne couvrent que 47,7 % du total de la population métropolitaine (**tableau 1**). Si tous les allocataires des Caf ne connaissent pas des situations de pauvreté, les caractéristiques des allocataires résidant en QPV confirment bien une plus grande précarité de ces populations.

La part de bénéficiaires de la prime d'activité est très proche entre les QPV et le reste du territoire (23,9 %, contre 21,2 % en France métropolitaine<sup>7</sup>) alors que celle des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) est deux fois plus élevée en QPV que sur l'ensemble du territoire hexagonal (27,0 % contre 13,4 %)<sup>8</sup>. À la Réunion, les bénéficiaires du RSA sont plus nombreux mais l'écart est moins marqué entre les QPV et l'ensemble du territoire (44,7 % en quartier prioritaire contre 35,6 % pour le département).

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été définis à partir du critère de concentration de la population à bas revenus. Le concept de bas revenus est différent de celui du niveau de vie qui est utilisé pour calculer le taux de pauvreté: le premier prend en compte les revenus fiscaux déclarés, tandis que le second prend en compte le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu après impôts et redistribution sociale. Les habitants des quartiers prioritaires sont donc par construction plus pauvres que le reste des agglomérations environnantes.

2. Rhomari M., Roussel R., 2018, «Près du quart de la population européenne est toujours en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2016», *Études et Résultats*, DREES, n° 538, octobre.

3. Le taux de pauvreté est disponible pour les quartiers prioritaires de France métropolitaine et dans deux départements et régions d'Outre-mer, pour la Martinique et la Réunion. Pour cette raison, les quartiers prioritaires métropolitains sont comparés à la France métropolitaine et les unités urbaines métropolitaines abritant des QPV et les quartiers prioritaires des DOM sont comparés aux deux départements d'Outre-mer cités.

4. Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil privilégié en France et en Europe est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il s'élève à 1015 € mensuels par unité de consommation en 2015 (Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA). Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil de pauvreté.

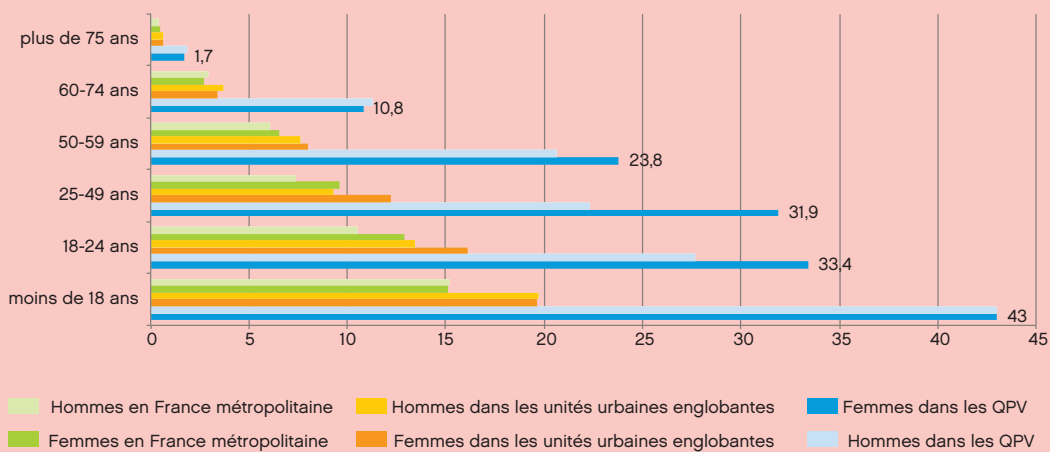
5. Les taux de pauvreté par sexe, âge et type de ménage sont détaillés dans une seconde fiche «Pauvreté des enfants et des ménages».

6. Cela peut s'expliquer par le fait que les bénéficiaires de la CMU-C sont plus souvent des familles monoparentales que le reste de la population. (voir fiche 35 de l'ouvrage de la Drees *Minima sociaux et prestations sociales — Ménages aux revenus modestes et redistribution* — Édition 2018, septembre 2018 — <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/minima2018.pdf>)

7. Chibaudel E., Chilin K., Girault O., Legal A., Legendre E., Reduron V., Van Wassenhove T. (2018), «Hausse de 0,9 % du nombre d'allocataires des Caf en 2017: plus de bénéficiaires de la prime d'activité, moins de la Paje», *L'e-ssentiel*, n° 180

8. Ces chiffres sont à mettre en regard de la part du RSA socle en 2015 qui s'élevait à 25,5 % dans les QPV, 14,4 % dans les unités urbaines englobantes et à 12,6 % dans l'Hexagone.

**Graphique 1**  
Part de bénéficiaires de la CMU-C par sexe et âge



Source : Cnam/TS-Insee 2017.

Traitement : ONPV.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 33,4 % des femmes de 18-24 ans résidant en QPV sont bénéficiaires de la CMU-C.

**Tableau 1**

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2017 dans les quartiers prioritaires du territoire métropolitain et de La Réunion

	Quartiers prioritaires	Unités urbaines avec quartiers prioritaires	France métropolitaine	Quartiers prioritaires de La Réunion	La Réunion
Nombre d'allocataires Caf	1 529 800	8 223 000	12 111 200	60 600	265 000
<b>Part des allocataires Caf (en %)</b>					
Percevant le RSA	27,0	15,2	13,4	44,7	35,6
Percevant la prime d'activité	23,9	21,3	21,2	23,2	22,4
Percevant une aide au logement	73,3	56,6	50,4	61,4	26,2
Percevant l'allocation aux adultes handicapés	11,1	8,6	8,7	7,3	7,1
<b>Dont les ressources sont constituées :</b>					
à 50 % ou plus par des prestations Caf	42,6	26,9	23,9	58,4	46,9
à 100 % par des prestations Caf	25,9	16,5	14,3	43,7	34,3

Source : fichiers des Caf au 31 décembre 2017 (Cnaf-Insee).

Champ : France métropolitaine et La Réunion.

Note de lecture : fin 2017, 42,6 % des allocataires Caf des QPV métropolitains vivaient avec des ressources composées à 50 % de prestations des Caf.

NOÉMIE OSWALT (CGET – ONPV)

## Pauvreté monétaire des familles : plus de la moitié des enfants des quartiers prioritaires vivent sous le seuil de pauvreté

Dans les «pays riches», un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté monétaire et un sur trois souffre d'une privation matérielle (nutrition, vêtements, ressources éducatives, etc.)<sup>1</sup>. En France métropolitaine, le taux

de pauvreté des enfants<sup>2</sup>, c'est-à-dire l'ensemble des jeunes âgés de moins de 18 ans, s'élève en 2015 à 19,9 %, contre 14,3 % pour les adultes de 18 à 64 ans et 6,9 % pour les adultes de 65 ans ou plus<sup>3</sup>.

### Plus de la moitié des enfants des quartiers prioritaires vivent sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté des enfants résidant en quartiers prioritaires métropolitains s'élève à 55,8 % en 2015-2016. En Martinique et à La Réunion, le taux de pauvreté des enfants, plus important que dans l'Hexagone (46,5 %), est encore plus marqué en quartiers prioritaires où deux tiers des enfants vivent sous le seuil de pauvreté (67,1 %)<sup>4</sup>.

L'écart de pauvreté entre les QPV et le reste du terri-

toire métropolitain – mesuré à travers le rapport entre les taux de pauvreté en QPV et hors QPV – est plus marqué pour les hommes (3,6 contre 3,3 pour les femmes) ainsi qu'aux âges actifs (le rapport est plus de 3 fois supérieur entre 30 et 49 ans). La pauvreté monétaire décroît à partir de 50 ans pour atteindre 13,7 % en quartier prioritaire après 75 ans, contre 7,9 % hors QPV (**graphique 1**).

### Dans les quartiers prioritaires, les familles monoparentales vivent encore plus souvent sous le seuil de pauvreté

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont les plus touchées par la pauvreté : 54,6 % dans les quartiers prioritaires métropolitains et 68,3 % dans ceux de Martinique et de La Réunion, contre 30,9 % en France métropolitaine et 53,7 % en Martinique et à La Réunion (**graphique 2**).

La Martinique et La Réunion présentent des taux de pauvreté plus élevés que dans l'Hexagone, dans et hors quartier prioritaire, quel que soit le type de ménage, à l'exception des couples avec enfants en quartier prioritaire. La pauvreté monétaire touche 55,7 % des résidents des QPV réunionnais et martiniquais, contre 37,6 % sur l'ensemble des départements de la Martinique et de La Réunion.

Par ailleurs, en 2015 en France métropolitaine, les femmes perçoivent des revenus inférieurs en moyenne de 26 % à ceux des hommes à situation

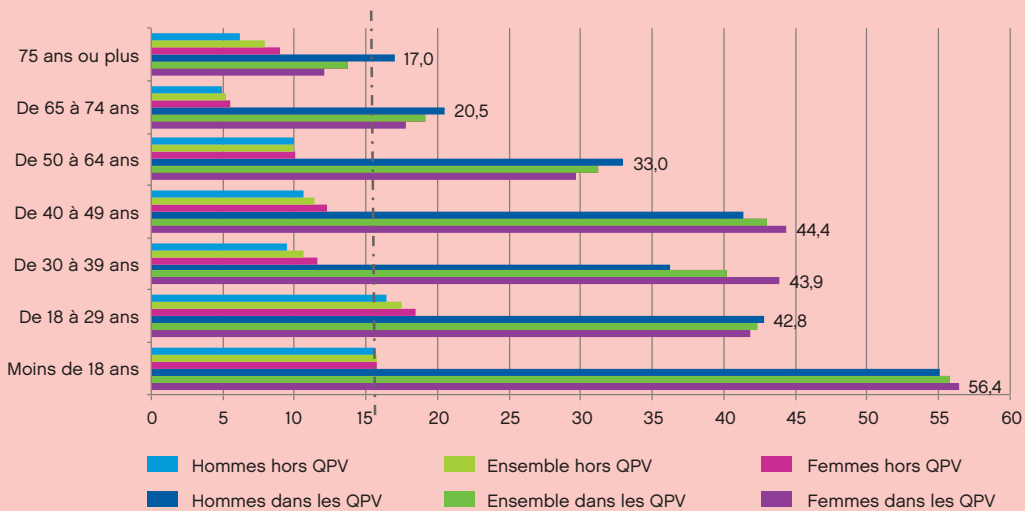
égale. Elles sont, par conséquent, plus concernées par la pauvreté (14,6 %, contre 13,7 %), quel que soit leur âge. Cette inégalité s'inverse dans les quartiers prioritaires où le taux de pauvreté des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes (40,7 %, contre 41,5 %). Cela peut s'expliquer, d'une part, par des situations variables selon les tranches d'âges : dans les quartiers prioritaires, les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté entre 30 et 49 ans, âge où elles ont souvent des enfants à charge tandis que les hommes restent à un niveau de pauvreté élevé après 65 ans (**graphique 1**). D'autre part, les hommes seuls vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que les femmes seules (respectivement 32,0 %, contre 24,3 %), quel que soit le territoire, même si la pauvreté reste à un niveau nettement supérieur dans les quartiers prioritaires (**graphique 2**).

1. Centre de recherche de l'Unicef (2017). «Construire l'avenir : les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches», *Bilan Innocenti 14*, Centre de recherche de l'Unicef, Innocenti, Florence.

2. La pauvreté des enfants est mesurée en se référant au niveau de vie des ménages auxquels ils appartiennent, relativement au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

3. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus et fiscaux 2015.

4. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.



**Graphique 1**  
Taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le sexe, l'âge et la résidence ou non dans un quartier prioritaire de la ville (en %)

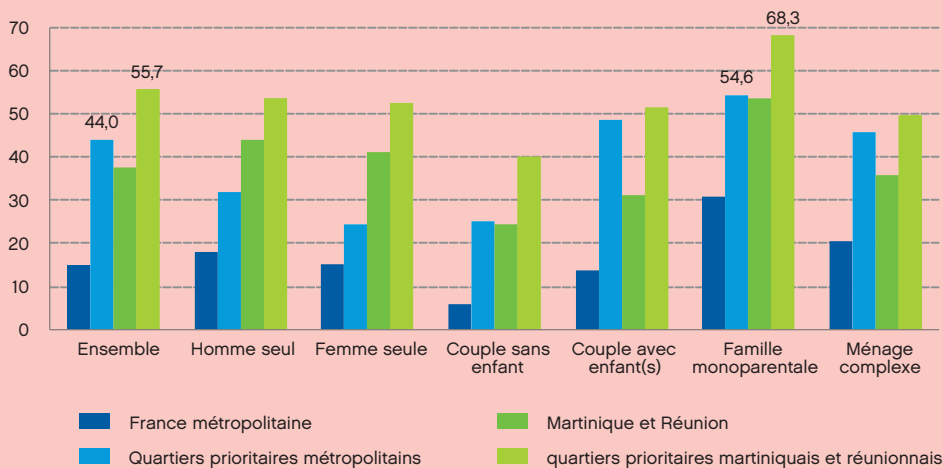
\* L'enquête «Revenus fiscaux et sociaux» de l'Insee ne permet pas de produire des indicateurs annuels suffisamment précis pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2015, l'Insee a jugé préférable de fournir des indicateurs en QPV en empilant les échantillons sur deux années consécutives, ce qui permet de gagner un peu en précision.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus et fiscaux 2015 et 2016 empilées\*.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Traitement :** Insee-CGET.

**Note de lecture :** 42,8 % des hommes de 18 à 29 ans sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.



**Graphique 2**  
Taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage (en %)

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

**Champ :** France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

**Note de lecture :** 54,6 % des familles monoparentales résidant dans les quartiers prioritaires métropolitains sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.



ANTHONY CARUSO (INJEP/MEOS)<sup>1</sup>

## La pratique sportive licenciée : les habitants des quartiers prioritaires pratiquent deux fois moins de sport dans le cadre d'une fédération

En 2016, sur le champ des fédérations exploitables<sup>2</sup>, 4,1 % des licences sont localisées dans un quartier prioritaire (**tableau 1**) en France métropolitaine, soit près de deux fois moins que ce que représentent les 4,8 millions d'habitants en quartiers prioritaires dans l'ensemble de la population (8,0 % en France métropolitaine) : les habitants des quartiers prioritaires pratiquent donc relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération. Ce constat est plus marqué pour les femmes (3,4 % des licences en

quartiers prioritaires) que pour les hommes (4,5 %). Par rapport à l'année 2015, le taux de licences attribuées à des résidents de quartiers prioritaires augmente très légèrement. Les données issues du recensement des licences sportives dans les départements ultra-marins (hors Mayotte) ont pu être exploitées pour la première fois pour cet exercice. En tenant en compte de ces départements, le taux de licences localisées dans un quartier prioritaire est de 4,3 %.

### Un poids du football particulièrement important

La Fédération française de football (FFF) est fortement surreprésentée parmi les licences délivrées en quartiers prioritaires avec plus d'une licence sur quatre, contre 13,1 % au niveau national (**graphique 1**).

À l'inverse, certains sports sont moins pratiqués dans ces quartiers, comme le tennis (2,5 % des licences délivrées en quartiers prioritaires, contre 6,5 % au niveau national).

### Plus de licences féminines de handball en quartiers prioritaires

En quartiers prioritaires comme au niveau national, les femmes sont généralement moins souvent licenciées que les hommes. C'est notamment le cas au sein de la Fédération française de football où seules 6,0 % des licences sont délivrées à des femmes, contre 6,7 % au niveau national.

À l'image de la situation observée au niveau national, les fédérations scolaires en quartiers prioritaires sont proches de la parité entre hommes et femmes, comme c'est le cas par exemple pour l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (50,1 % de

licences féminines en quartiers prioritaires) ou la Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (51,1 %) qui figurent toutes les deux parmi les douze fédérations les plus représentées dans ces quartiers. Certaines fédérations sont, quant à elles, nettement plus féminisées en quartiers prioritaires qu'au niveau national comme, par exemple, la Fédération française de handball (45,7 % de licences féminines en quartier prioritaire, contre 35,4 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (33,9 %, contre 29,0 %).

1. Institut national de la jeunesse et de l'éducation prioritaire, Injep, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Djepva, ministère de l'Éducation nationale.

2. Cette analyse des licences en quartiers prioritaires repose sur une liste de 100 fédérations dont les adresses associées aux licences ont pu être exploitées.

Tableau 1

Part des licences délivrées en quartiers prioritaires (en %)

	2013	2014	2015 (1)	2015 (2)	2016 (2)	2016 (3)
Ensemble	3,8	3,8	3,8	4,0	4,1	4,3
Homme	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5	4,7
Femme	2,9	2,9	2,9	3,3	3,4	3,6

**Source:** INJEP-MEOS, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.  
**Champ:** licences sportives délivrées entre 2013 et 2016.

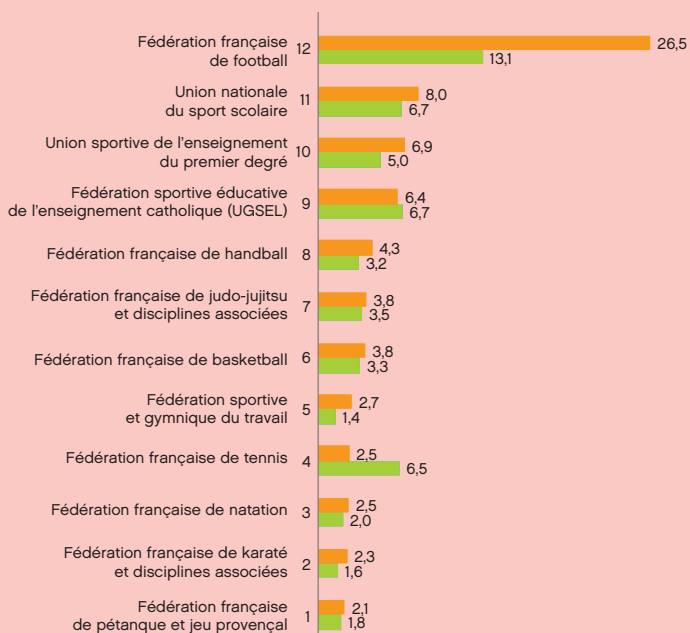
**Champ (1):** ensemble des fédérations comparable aux champs des années 2014 et 2013, en France métropolitaine.

**Champ (2):** champ étendu à plusieurs nouvelles fédérations.

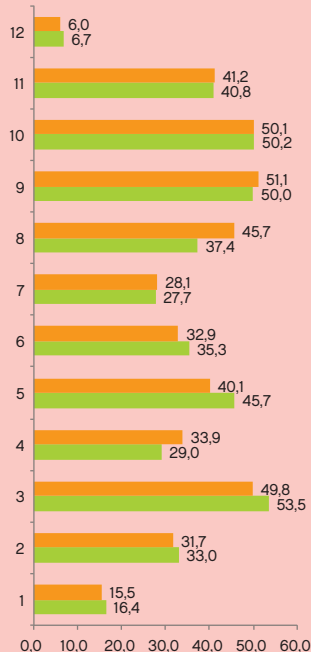
**Champ (3):** champ étendu aux Dom (hors Mayotte).

**Note de lecture:** en 2016, 4,3 % des licences sportives ont été délivrées aux résidents des quartiers prioritaires (France métropolitaine et Dom hors Mayotte).

Part des fédérations parmi les licences sportive délivrées en 2016



Part des femmes



**Graphique 1**  
 Part des fédérations parmi les licences sportives délivrées en 2016 et part des femmes au sein de ces licences (en %)

**Source:** INJEP-MEOS, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.  
**Note de lecture:** en 2016, sur l'ensemble du territoire, la Fédération française de football représente 13,1 % des licences sportives délivrées mais 26,5 % des licences délivrées en quartiers prioritaires. La part des licences délivrées à des femmes pour cette fédération est de 6,7 % sur l'ensemble du territoire contre 6,0 % en quartiers prioritaires.

DAVID MONGY (Agence du Service civique)

## Les volontaires en service civique : plus de un sur sept est issu des quartiers prioritaires

Le Service civique est une politique publique créée par le code du service national du 10 mars 2010 et qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général, réalisées dans des associations, des collectivités territoriales ou encore des services de l'État. À la rentrée de septembre 2018,

plus de 300 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique depuis sa création. L'universalité du Service civique veut que les volontaires soient le reflet de la jeunesse française et que l'accès y soit possible pour tous, tout en ciblant certains publics spécifiques comme les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires ou ceux en situation de décrochage scolaire.

### 13,7 % de volontaires issus des quartiers prioritaires

En 2017, près de 125 000 jeunes sont engagés en service civique. 79 000 ont débuté leur mission durant l'année 2017<sup>1</sup>, dont 13,7 % sont issus des QPV soit 10 000 volontaires (contre 13,3% en 2016). Ce taux est supérieur à la part que représentent les 15-24 ans des QPV dans l'ensemble de cette classe d'âge en France (9,8 % en 2010). L'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre chaque année 15 % de volontaires en Service civique issus des QPV.

Les constats concernant les profils sont assez similaires aux années précédentes : malgré une homogénéité apparente, notamment en termes d'âge et de sexe (**tableau 1**), certaines différences entre les jeunes

des QPV et ceux des autres quartiers ressortent :

- Le niveau de formation des volontaires issus des QPV est moins élevé : 25,4 % des volontaires issus des QPV sont sortis du système scolaire sans diplôme (décrocheurs), contre 15,6 % pour ceux résidant en dehors des QPV ;
- À l'entrée en mission de Service civique, les volontaires issus des QPV sont davantage demandeurs d'emploi (50 %) que ceux résidants en dehors de ces quartiers (44,3 %)<sup>2</sup> ;
- Les volontaires issus des QPV sont presque trois fois plus nombreux à bénéficier de l'indemnité complémentaire<sup>3</sup> (17,2 %, contre 6,4 %).

### Trois quarts des missions dans les associations et les services de l'État avec des ruptures plus importantes

Le classement des thématiques des missions réalisées par les volontaires issus des QPV est sensiblement le même que pour l'ensemble des volontaires : solidarité, éducation et sport pour le trio de tête (**tableau 2**). Cependant, les missions « solidarité » sont surreprésentées pour les jeunes des QPV (32,1 %, contre 26,7 % hors QPV).

Le type de structure accueillant la majorité des volontaires en service civique dans les QPV reste le milieu associatif (54,8 %) même si ce dernier est légèrement sous-représenté par rapport aux autres

territoires. Les services de l'État, en progression depuis ces dernières années, accueillent désormais 21,2 % des volontaires (19,8 % hors QPV). Les établissements publics suivent avec 10,7 % des volontaires. 25,6 % des volontaires issus des QPV ont rompu leur mission en 2017, contre 21,9 % pour les autres. Parmi ces ruptures, les « sorties positives », c'est-à-dire les volontaires quittant un Service civique pour un emploi ou une reprise d'études, concernent 29,9 % des volontaires des QPV contre 37,8 % pour les autres.

1. Le profil des volontaires est établi sur le « flux 2017 » c'est-à-dire les 79 160 jeunes ayant débuté leur contrat de service civique entre le 01/01 et le 31/12/2017.

Sont exclus de l'analyse les 307 volontaires originaires de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, territoires non concernés par la politique de la ville, et les 4 % d'adresses pour lesquelles l'outil de géolocalisation n'a pas permis de déterminer l'appartenance à un quartier prioritaire.

2. Ces chiffres reflètent essentiellement le profil des jeunes des QPV. En 2017, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 29 ans est de 35,8 % en quartiers prioritaires, contre 15,3 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cf. fiche 4.1 « Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage ».

3. C'est-à-dire issus d'un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau V ou VI.

**Tableau 1**  
Le profil des volontaires en Service civique en 2017

	Volontaires résidant en quartiers prioritaires	Volontaires résidant hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Âge moyen (en années)	20,7	20,8	20,8
Sexe (en %)			
Homme	40,1	41,0	40,8
Femme	59,9	59,0	59,2
Bénéficiaires d'une indemnité complémentaire (RSA ou bourse de l'enseignement supérieur) (en %)	17,2	6,4	8
Situation à l'entrée (en %)			
Demandeurs d'emploi	50,0	44,3	45,4
Etudiants	26,0	30,5	29,8
Inactifs	21,1	21,5	21,3
Salariés	3,0	3,7	3,5
Niveau de formation (en %)			
Supérieur au baccalauréat	22,0	35,2	33,1
Baccalauréat	42,6	42,2	42,3
Inférieur au baccalauréat	35,4	22,6	24,5
dont décrocheurs	25,4	15,6	17,0

Source: base de données Elisa (ASP), millésime 2017.

Champ: ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2017.

Traitement: Agence du Service civique.

Note de lecture: en 2017, 26 % des volontaires en service civique résidant en quartiers prioritaires sont étudiants lors de leur entrée en mission.

**Tableau 2**  
Les missions de Service civique en 2017

	Volontaires résidant en quartiers prioritaires	Volontaires résidant hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Durée hebdomadaire (en heures)	26,6	27,0	27,0
Durée moyenne des missions (en mois)	7,0	7,3	7,2
Ruptures de mission de service civique (en %)	25,6	21,9	22,4
Part des sorties positives (emploi ou reprise d'études)	29,9	37,8	36,4
Type d'organisme d'accueil (en %)			
Association	54,8	59,4	58,6
Service de l'État	21,2	19,8	20,3
Collectivité territoriale	6,3	6,0	6,1
Établissement public	10,7	9,6	9,6
Autre	7	5,2	5,4
Thématique principale de la mission (en %)			
Solidarité	32,1	26,7	27,4
Éducation	28,4	25,7	26,5
Sport	12,2	14,5	14,1
Culture	10,8	13,2	12,8
Environnement	5,1	7,1	6,8
Mémoire et citoyenneté	6,7	7,1	7,1
Autres	4,7	5,6	5,4

Source: bases de données Elisa (ASP) et OSCAR (ministère), millésime 2017.

Champ: ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2017.

Traitement: Agence du Service civique.

Note de lecture: en 2017, 21,2 % des volontaires en service civique résidant en quartiers prioritaires réalisent leur mission dans un service de l'État.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

## Adultes-relais : des enjeux de professionnalisation différenciés selon le type d'employeur<sup>1</sup>

Le programme «Adultes-relais» permet à des personnes éloignées de l'emploi d'assurer, dans le cadre d'un contrat d'insertion subventionné par l'État (convention conclue avec l'organisme employeur), des missions

de médiation sociale et culturelle de proximité entre les habitants des QPV, les services publics et les institutions. L'aide financière mobilisée par l'État en 2017 est de 60,5 millions d'euros (environ 4000 postes d'AR ouverts).

### Les adultes-relais sont très majoritairement employés par des associations, dans les domaines de la vie de quartier et de l'accès aux droits et aux services

Les employeurs d'AR comptent, pour la moitié d'entre eux, moins de 10 salariés et les deux tiers ne bénéficient que d'un seul AR, âgé de 43 ans en moyenne. Les employeurs sont d'abord des associations (77 %), mais aussi des collectivités (16 %); plus rarement des établissements publics ou scolaires (7 %). Même si elles restent majoritaires, la part des femmes est en diminution constante (58 % en 2017, contre 63 % en 2010). *A contrario*, le niveau de qualification des AR augmente : 9 % sont sans diplôme et 71 % ont un

niveau Bac ou plus en 2017, contre respectivement 14 % et 69 % en 2014.

Les principaux domaines d'intervention des AR sont globalement les mêmes depuis 2014, aussi bien pour ceux employés par une association («lien social/vie de quartier» pour 74 % des AR concernés et «accès aux droits et aux services» pour 52 %) que pour ceux employés par une collectivité («lien social/vie de quartier» pour 77 % des AR concernés, et «prévention et médiation dans les espaces publics ou collectifs» pour 54 %).

### Si 9 adultes-relais sur 10 accueillent, orientent et informent en moyenne 92 personnes chacun par mois, ils assurent par ailleurs de plus en plus souvent des activités de prévention et de gestion des conflits

Globalement, tous domaines d'intervention confondus, la part des activités de prévention et gestion des tensions et conflits est en progression continue (41 % des AR concernés en 2010, 54 % en 2014, 58 % en 2017), tandis que la part des autres activités demeure stable (**tableau 1**). C'est l'accueil, l'orientation et l'information des publics qui concernent le plus d'AR (89 %) : par mois, chaque adulte-relais prend en charge 92 personnes, tous publics confondus, principalement sur des questions liées aux droits sociaux et aux démarches administratives. La mise en relation des usagers avec

les institutions constitue ensuite la seconde activité la plus pratiquée (69 % des AR) : 11 personnes en moyenne sont suivies dans la durée par chaque AR et mises en relation principalement avec Pôle emploi, la CAF, une collectivité locale ou l'institution scolaire. Autre activité significative, la facilitation et/ou gestion de projets et d'actions concerne 67 % des AR, lesquels se sont notamment spécialisés dans le social (72 % des AR concernés par l'activité), la tranquillité publique (63 %), la culture et les loisirs (49 %) ou encore le soutien à la parentalité (46 %).

### Moins qualifiés et plus précaires, les adultes-relais employés par des collectivités bénéficient moins souvent de formations ou d'accompagnement à l'emploi

Si la part de CDD augmente de manière continue (57 % des AR en 2010, contre 71 % en 2017), la comparaison entre types d'employeurs montre une différenciation significative, non seulement en termes de cadre d'emploi, mais aussi de profil des AR et d'accompagnement vers l'emploi (**tableau 2**) : ceux qui

sont recrutés par une collectivité sont plus souvent des hommes, globalement moins qualifiés, davantage en CDD et sujets à une rotation de l'emploi *a priori* plus importante. Pour autant, ce sont ceux qui bénéficient le moins de formation et d'accompagnement à l'emploi.

1. Les données présentées dans cette fiche sont issues d'une enquête de suivi du CGET réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2018 et administrée par le cabinet d'études Itinere Conseil auprès de 1727 organismes ayant employé au moins un adulte-relais durant un mois ou plus en 2017 (sur 1923 organismes concernés). Voir le site du CGET pour plus d'informations, rubrique «Médiation sociale/Adultes-relais».

**Tableau 1**  
**Activités et domaines d'intervention des adultes-relais**

Activités	Part des AR concernés (en %)	Les deux domaines d'intervention où les AR sont les plus concernés par cette activité
Accueil, orientation et information des publics	89	- Accès aux droits et services - Santé
Mise en relation des usagers avec les institutions et suivi des personnes dans la durée	69	- Accès aux droits et services - Santé
Facilitation et/ou gestion de projets, d'actions	67	- Ouverture culturelle - Participation citoyenne
Prévention et gestion des tensions et conflits	58	- Prévention et médiation dans les transports - Prévention et médiation dans les espaces publics et privés
Veille technique dans les espaces publics	23	- Prévention et médiation dans les espaces publics et privés - Prévention et médiation dans les transports

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ : 2775 adultes-relais, France entière.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture :

- 89 % des AR accueillent, orientent et informent des publics.

- Les AR qui interviennent dans le domaine de l'accès aux droits et aux services ainsi que ceux qui interviennent dans le domaine de la médiation santé sont particulièrement concernés par l'accueil, l'orientation et l'information des publics.

**Tableau 2**  
**Comparaison entre AR employés par des associations et par des collectivités en matière de profil, de cadre d'emploi et d'accompagnement**

Indicateurs de profil, d'emploi et d'accompagnement	Employeurs	
	Associations	Collectivités
Part d'AR femmes (en %)	62	46
Part d'AR de niveau BAC ou plus (en %)	75	57
Part d'AR en CDD (en %)	64	98
Ancienneté moyenne (en années)	2,8	1,9
Part d'AR ayant bénéficié d'une formation qualifiante dans le domaine de la médiation (en %)	32	22
Part d'AR ayant bénéficié d'une formation qualifiante (hors médiation) (en %)	33	26
Part d'AR ayant bénéficié d'un bilan de compétence (en %)	19	12
Part d'AR ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (en %)	15	9

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ : 2775 adultes-relais, France entière.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 75 % des adultes-relais employés par des associations en 2017 ont un niveau BAC ou plus.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

## Conseils citoyens :

davantage portés par des associations créées *ad hoc*, ils demeurent peu impliqués dans les prises de décisions<sup>1</sup>

La mise en place de conseils citoyens (CC) dans l'ensemble des QPV doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir la place des habitants dans les instances locales de la

politique de la ville. Fin 2018, 85 % des QPV (soit 1286) sont couverts soit par un CC constitué (1064 QPV), soit par un CC en cours de renouvellement (222). 958 QPV étaient couverts par un CC constitué fin 2016<sup>2</sup>.

### Des conseils citoyens de plus en plus portés par des associations créées *ad hoc* et de moins en moins par des collectivités

La part des CC mis en œuvre à l'échelle d'un seul QPV progresse, passant de 74 % fin 2016 à 78 % fin 2018 (12 % restent mis en œuvre sur plusieurs QPV, 6 % sur une partie de QPV et 4 % sur un territoire qui englobe un ou plusieurs QPV ainsi que d'autres quartiers hors de la géographie prioritaire). Sept fois sur dix, la décision de l'échelle de mise en œuvre du CC relève des élus municipaux. La répartition des struc-

tures porteuses souligne une évolution significative : la part des CC portés par une collectivité diminue (19 % fin 2018, contre 30 % fin 2016), de même que celle de ceux constitués en collectif sans personnalité juridique (30 %, contre 36 %). La part des CC constitués en associations créées *ad hoc* progresse quant à elle nettement (26 %, contre 15 %). La part des CC portés par une association préexistante reste stable (20 %).

### Un renouvellement d'une partie des conseils citoyens qui concerne d'abord les collèges «habitants», mais aussi les collèges «acteurs locaux»

Fin 2018, chaque CC compte en moyenne 18 membres (12 issus du collège «habitants» et 6 issus du collège «acteurs locaux»), contre 20 membres fin 2016. Cette légère baisse s'explique notamment du fait de la défection d'une partie des membres initialement désignés : 78 % des conseils citoyens ont vu au moins un habitant ou une habitante ne plus venir aux réunions (**tableau 1**). Ainsi, 13 % des CC mis en place ont ainsi d'ores-et-déjà fait l'objet d'un renouvellement, partiel ou total, et pour 19 % une telle démarche est actuellement en cours. Dans 95 % des cas, ces renouvellements passés ou en cours concernent les membres des collèges «habi-

tants», mais sept fois sur dix, ils concernent également les collèges «acteurs locaux». L'initiative de ces renouvellements, venant le plus souvent de plusieurs acteurs, est prise par les CC eux-mêmes six fois sur dix, par les agents des services communaux une fois sur trois ou par les agents des services de l'Etat trois fois sur dix. Qu'il s'agisse des collèges «habitants» ou «acteurs locaux», huit fois sur dix, le renouvellement n'est pas total, mais fait suite au départ d'une partie des membres, principalement pour cause de défection ou pour des raisons d'incompatibilité d'emploi du temps des membres en place.

### De plus en plus représentés dans les instances de pilotage des contrats de ville, les conseils citoyens ne restent souvent que consultés

Fin 2018, 87 % des CC sont représentés au sein des instances de pilotage des contrats de ville (contre 75 % fin 2016). Leur participation progresse également dans les instances techniques (62 % des CC fin 2018, contre 53 % fin 2016), dans celles qui sont liées à la programmation financière (38 %, contre

30 %) et dans les groupes de travail thématiques (65 %, contre 45 %). En revanche, leur association aux prises de décision de ces différentes instances relève encore davantage de l'information ou de la consultation que de la co-construction (**tableau 2**).

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée à paraître au premier semestre 2019. Les données présentées sont issues d'une enquête nationale CGET-ONPV, administrée par le cabinet Synoptic auprès des équipes projet «politique de la ville» des collectivités.

2. Cf. *Rapport annuel ONPV 2016*.

**Tableau 1**

**Répartition des conseils citoyens selon le nombre de femmes et d'hommes (collège «habitants») qui ont fait défection et ne viennent plus aux réunions depuis leur mise en place (en %)**

	Part des CC concernés par une ou plusieurs défection(s)		
	Femmes ou hommes sans distinction	Femmes	Hommes
Aucune défection	22	26	28
De 1 à 4 personne(s)	28	49	51
De 5 à 9 personnes	30	20	17
10 personnes ou plus	20	5	4

**Sources :** enquête nationale de suivi des conseils citoyens 2018.

**Champ :** 905 conseils citoyens renseignés.

**Traitement :** CGET-ONPV.

**Note de lecture :** 20 % des conseils citoyens ont observé la défection d'une dizaine ou plus de leurs membres «habitantes ou habitants» (sans distinction de sexe) depuis leur mise en place. En distinguant le sexe des membres, 5 % des conseils citoyens ont vu la défection de 10 habitantes ou plus depuis leur mise en place, 4 % ont vu la défection de 10 habitants ou plus depuis leur mise en place.

**Tableau 2**

**Participation des conseils citoyens aux instances des contrats de ville (en %)**

Instances	Part des CC qui sont représentés dans ces instances	Répartition des CC selon leur modalité de participation à la décision des différents types d'instances	
Instances de pilotage	87	Information	38
		Consultation	48
		Co-construction	15
Instances techniques	62	Information	42
		Consultation	38
		Co-construction	21
Instance de programmation financière	38	Information	67
		Consultation	23
		Co-construction	10
Groupes thématiques	65	Information	38
		Consultation	34
			28

**Sources :** enquête nationale de suivi des conseils citoyens 2018.

**Champ :** 905 conseils citoyens renseignés.

**Traitement :** CGET-ONPV.

**Note de lecture :** 87 % des conseils citoyens sont représentés aux instances de pilotage des contrats de ville.

Concernant ces instances de pilotage, 38 % des CC sont simplement informés des décisions qui sont prises, 48 % sont consultés pour avis et, enfin, 15 % co-construisent les décisions.